

Coordonnatrice du 3^e thème

Katy Le Roy est directrice adjointe du Centre d' études constitutionnelles comparées (CCCS) où elle complète présentement ses études doctorales. Sa recherche porte sur le processus d' élaboration d' une constitution dans la région Asie-Pacifique, notamment dans les îles Fidji et Salomon, avec un intérêt marqué pour la participation de la population au processus. Elle collabore étroitement avec le CCCS depuis 1996.

Katy Le Roy a co-signé, en collaboration avec Cheryl Saunders, *The Rule of Law*, ouvrage publié en 2003 par la Federation Press. De avril 2002 à avril 2003, Mme Le Roy était chercheure attachée à l' École de droit, tout en occupant le poste de directrice adjointe de l' Institut pour le droit international comparé (Institute for Comparative and International Law). Katy Le Roy enseigne également la common law au programme d' études supérieures de l' école de droit de Melbourne. Ses principaux champs d' intérêt sont l' élaboration des constitutions, le fédéralisme comparé, la théorie constitutionnelle et la théorie politique.

En 2002-2003, Katy Le Roy et Cheryl Saunders ont collaboré à titre de coordonnatrices nationales pour l' Australie au premier thème du Dialogue mondial, « Origines, structures et changements constitutionnels ».

En 1998, Katy Le Roy a été nommée avocate et procureur à la Cour suprême de Victoria. Elle détient depuis 1997 un baccalauréat en sciences politique et un baccalauréat en droit de l' Université de Melbourne.

Cheryl Saunders est vice-doyenne aux Études supérieures et l' une des directrices du Melbourne JC. Elle est aussi l'une des directrices du Centre d' études constitutionnelles comparées. Elle est présidente de l' Association internationale du droit constitutionnel et 1ère vice-présidente de l' Association internationale des centres d' études sur le fédéralisme (IACFS).

Cheryl Saunders se spécialise en droit constitutionnel et en droit constitutionnel comparé, et s' intéresse notamment au fédéralisme et aux relations intergouvernementales, à la conception et aux modifications constitutionnelles, ainsi qu' à la théorie constitutionnelle. Elle travaille actuellement sur deux projets principaux : le droit des relations intergouvernementales et une série de documents sur la théorie constitutionnelle comparée.

En plus de ses activités de recherche et d'enseignement, Cheryl Saunders prend une part active aux débats publics sur les questions constitutionnelles en Australie et au niveau international. Depuis 1991, en sa qualité de vice-présidente de la Australian Constitutional Centenary Foundation, elle a étroitement participé aux travaux d' inauguration visant à encourager le public à comprendre la Constitution. Elle a participé à certains aspects de la conception constitutionnelle d'autres pays, notamment aux Fidji, en Afrique du Sud, au Zimbabwe, au Sri Lanka et au Timor oriental.

En 1994, Cheryl Saunders a reçu le titre d'Officier de l'Ordre de l'Australie, pour ses services en droit et en administration publique.

